

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/10/2007
Publication : 26/10/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

N° CG 2007/II - 6^e/19
Séance du 19 OCT. 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2008 MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES DU HAUT-RHIN

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général réunie les 14 et 15 décembre 2006 (rapport n° 2007/I-6^e/06),
- VU l'avis de la commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie réunie en date du 26 septembre 2007.

APRES EN AVOIR DELIBERE

❖ Décide de :

1. valider les grands axes d'affectation de la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS) ;
2. donner un avis favorable au projet de classement des milieux naturels propriétés départementales en Espace Naturel Sensible (ENS) ;
3. donner une suite favorable à l'opération de maîtrise foncière sise dans l'ENS de la commune de Rosenau.

Adopté

.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER